

LETTRÉ DE RENTRÉE USEP

2022 - 2023

Bonjour à toutes et à tous,

2022 aura été, comme 2021, une année mouvementée, chargée, surchargée, changée et réadaptée en protocole sanitaire, restriction sanitaire qui nous a tous affecté.

L'année scolaire 2022 – 2023 sera plus tranquille en terme d'organisation, car on peut enfin le dire, les rencontres sportives associatives pourront reprendre des couleurs et revivre pour cette nouvelle année scolaire. Cependant tout comme durant les années précédentes, en cas de changement, contraintes, l'USEP du Tarn continuera à s'adapter et à être présent pour ses associations sportives.

Cette année, Baptiste, que vous connaissez tous depuis 2 ans et que vous avez pu voir lors de nos passages dans vos écoles, rencontres sportives, a rejoint les rangs du Comité USEP au côté d'Emilie DESTRIKATS, en tant qu'éducateur sportif. Quant à notre service civique Mehdi, il rejoint aussi l'équipe USEP en tant qu'apprenti BPJEPS.

Vous l'aurez compris, l'USEP du Tarn, se développe, grandit pour pouvoir continuer à être au plus près de ses associations.

Emilie DESTRIKATS Déléguée Départementale, Sandrine MONTES Présidente, ainsi que tous les membres du Comité Directeur, vous souhaitent à toutes et à tous, une très bonne année scolaire 2022 – 2023.

Où nous trouver ? Attention nous avons déménagé :

1 Avenue Général Hoche – 81000 ALBI
(Dans les locaux de la maison de l'économie)

Mail : usep.tarn@wanadoo.fr

Tel : 05.63.54.06.41

Portable : 06.61.54.92.16

Préparation de la rentrée :

- L'élaboration des calendriers de secteur se fera durant le mois de septembre en Animation Pédagogique. Les inscriptions se feront auprès de vos CPC EPS.
Les premières rencontres commenceront à partir du 03 octobre.

USEP 81

1, avenue Général Hoche

81000 ALBI

Tél : 05 63 54 06 41 – 06 61 54 92 16

<https://tarn.comite.usep.org/>

MAIL : usep.tarn@wanadoo.fr

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Cependant, n'oubliez pas que votre comité USEP sera **présent en amont de ce début de saison** pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives : ré-affiliation, création d'association, etc etc...

- De façon à toujours faire vivre son association USEP en dehors des rencontres de secteurs et départementales, votre Déléguée vous propose de vous accompagner dans la création de votre propre Rencontre Sportive Associative à destination d'une autre classe de votre école ou tout simplement d'une autre école de votre secteur.
- L'USEP c'est aussi, des conventions avec des Comités Sportifs dans tout le Tarn. Sur demande auprès de votre Déléguée, il vous sera possible de solliciter un éducateur des comités pour vous accompagner dans votre cycle d'apprentissage.

Un comité sportif autre que l'USEP ne peut pas organiser une rencontre sportive. Notre convention avec l'Education Nationale et plusieurs comités sportifs (rugby, foot, hand...) met l'USEP au centre de cette rencontre.

- Du prêt de matériel : il nous sera possible, sous condition de disponibilité, de mettre à disposition du matériel sportif dans vos écoles durant votre cycle d'apprentissage. Pour cela merci de remplir et de nous retourner la fiche de réservation et d'état des lieux de matériel.

Pour rappel : la délégation livre et vient récupérer le matériel aux écoles quand cela est possible, sinon il pourra être demandé aux écoles de venir récupérer et ramener le matériel avant et après son utilisation. Merci de votre compréhension.

Réaffiliation :

Comme chaque année la ré-affiliation de votre association USEP se fait sur le Webaffiligue, avec les mêmes identifiants et mot de passe que les années précédentes.

Pensez à mettre à jour vos statuts en préfecture si votre bureau a changé ou va changer. Vous trouverez les documents nécessaires et la procédure à effectuer via le lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1123>

1 enfant = une licence. Un enfant qui participe aux rencontres sportives USEP devra obligatoirement avoir sa licence nominative avant sa première rencontre. Vous devrez donc prendre le nombre exact de licences correspondant à vos effectifs.

N'oubliez pas qu'il est **obligatoire** de mentionner aux parents lors des réunions de rentrée, que les enfants affiliés à l'USEP disposent tous d'une licence nominative !

La liste des enfants à licencier devra nous être retournée en même temps que votre affiliation par mail, **sous format CSV/ excel**, possible de faire une extraction du logiciel D'ONDE.

Les informations suivantes seront nécessaires :

- Nom de l'enfant
- Prénom



- Date de naissance
- Sexe
- Classe
- Niveau

Sans ces listes il ne nous sera pas possible d'affilier vos élèves sur le WebAffiligue et votre dossier d'inscription ne pourra pas être traité.

Cette règle s'applique aussi pour les licences adultes, pensez à licencier au moins 2 adultes de votre association (enseignants/ parents...) et les membres du bureau. Pour rappel le directeur de l'école est membre de droit, ce qui signifie qu'il n'est pas obligé d'être le président de l'association USEP d'école ou même d'avoir sa licence USEP.

Pour les écoles qui ont une trésorerie USEP, pensez à vous affilier avant le 1^{er} octobre 2022 afin d'être couvert juridiquement. La démarche se fait sur le webaffiligue. Pour toute question ou besoin d'accompagnement n'hésitez pas à nous solliciter.

Pour participer aux rencontres vos dossiers d'affiliation doivent impérativement être retournés complets avant la date de votre première rencontre.

Pour rappel un dossier complet comprend :

- **Demande de réaffiliation (sur le webaffiligue)**
- **Le Bon de commande**
- **Les documents d'affiliations adultes (1 document à remplir par adulte)**
- **Les listes des enfants à licencier : sous format CSV, EXCEL. Papier non accepté**

Les associations d'écoles qui n'ont pas réglé leurs factures d'affiliation depuis l'année 2018 – 2019 ne pourront participer. Si elles souhaitent se réaffilier, elles devront s'acquitter du montant de leur facture !


Pour une première affiliation :

Pour s'affilier à l'USEP, l'école doit obligatoirement être déclarée et montée en association. Pour cela plusieurs étapes à faire :

- Aller sur le site de la préfecture pour compléter et retourner la déclaration préalable, en ajoutant la déclaration des personnes chargées de l'association : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1757>
- Choisir son nom d'association : le plus simple est de choisir USEP « suivi du nom de votre école et de votre ville » ; Le terme « coopérative scolaire » est réservé à l'OCCE. N'attendez pas le retour de votre numéro d'association pour adhérer et vous inscrire à l'USEP, il vous sera possible de nous retourner ce numéro après retour de la préfecture.

- N'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone pour signaler votre souhait d'affiliation, la première adhésion se fait toujours sur format papier, puis via le WebAffiligue.

Nouveautés pour cette année scolaire 2022 – 2023



**Maternelle : A la
découverte des 7
secrets de Mr**

Cette année une nouvelle rencontre à partir de l'album EPS « Les 7 secrets de Mr Unisson » voit le jour. Celle-ci a été créée en collaboration avec les CPC EPS. Un album sera offert à chaque école qui participe à la rencontre.



**Rencontres
Départementales**

Le Comité Directeur USEP a décidé d'innover en proposant des rencontres départementales, le mercredi matin, après-midi ou durant la journée entière, au tour des sports de pleine nature. Pour que ce ne soit pas tout le temps les mêmes écoles qui se déplacent et pour favoriser l'accès à tous, ces rencontres seront réalisées à chaque fois dans un secteur du département différent. Le calendrier sera présenté lors des réunions de secteurs.

Uni'vers USEP
2024

UNIS'VERS USEP 2024 c'est quoi ?

Le mouvement USEP se donne 4 ans pour construire « l'héritage de Paris 2024 », c'est-à-dire pour créer les conditions d'un développement et d'un ancrage fort et pérenne de l'USEP sur tout le territoire national. Il s'agit d'impliquer le plus grand nombre d'enfants, de familles et d'enseignants en profitant du levier que constitue la fête populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques. Après avoir défini le principe de Rencontre Sportive Associative, après avoir donné la parole aux enfants avec « le Congrès des Enfants », l'USEP se fixe pour objectif de réaliser le passage « de l'enfant acteur à l'enfant auteur ». Ainsi, chaque comité départemental s'engagerait, pour les quatre années à venir, dans une perspective d'évolution progressive choisie, à mettre en œuvre des Rencontres Sportives Associatives de proximité de plus en plus écoresponsables, organisées par les enfants. Chaque année, il s'agirait d'organiser, départementalement une « Journée Phare » et au moins une rencontre « USEP en Famille ».

Coup de pouce USEP pour cette année scolaire :

- Pour toute ré-affiliation : 5€ offerts sur le prix de l'adhésion
- 5 licences enfants offertes par classes
- 1 licence adulte parent offerte par tranche de 3 licences adultes prises
- Transport : une aide sera attribuée en fonction de l'effectif de l'école, du nombre de rencontres et de cars. Les critères de prises en charge de l'USEP sera communiqué ultérieurement aux associations.
- Cycle 1 : 1 album « Les 7 secrets de Mr Unisson » offert par école inscrite à la rencontre

Parce que s'affilier à l'USEP c'est aller au-delà des valeurs sportives, c'est adhérer à des valeurs humaines, des projets éducatifs/ associatifs, c'est avoir la même vision du vivre ensemble, l'envie de toujours se développer et répondre aux besoins de tous. Mais l'USEP c'est surtout, des moments de partage, de rencontre et de souvenir, ensemble !

Sandrine MONTES
Présidente USEP 81

Emilie DESTRIATS
Déléguée Départementale USEP 81